PREFECTURES DE L'AIN, DU RHONE, DE LA SAVOIE, DE LA HAUTE-SAVOIE ET DE L'ISÈRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté interpréfectoral en date du 21 août 2015 a été décidée l'ouverture d'une enquête publique unique du **12 octobre au 13 novembre 2015 inclus** dans les départements de l'Ain, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère concernant les opérations de gestion des sédiments du barrage de Verbois (Suisse) de 2016 à 2026 présentées par les Services Industriels de Genève (S.I.G) et les mesures d'accompagnement par les barrages français sur le Haut-Rhône présentées par la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R) et la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (S.F.M.C.P).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers et le registre d'enquête unique resteront déposés aux jours et heures d'ouverture habituels au public (dimanches et jours fériés exceptés) dans les mairies concernées par ces projets à savoir :

- pour le département de l'Ain : ANGLEFORT, BALAN, BELLEGARDE S/VALSERINE, BELLEY, BEYNOST, BILLIAT, BREGNIER-CORDON, BRENS, BRIORD, CHALLEX, CHANAY, CHATILLON EN MICHAILLE, COLLONGES, CORBONOD, CRESSIN-ROCHEFORT, CULOZ, GROSLEE, INJOUX-GENISSIAT, IZIEU, LAGNIEU, LANCRANS, LAVOURS, LEAZ, LHÔPITAL, LHUIS, LOYETTES, MAGNIEU, MASSIGNIEU-DE-RIVES, MIRIBEL, MONTAGNIEU, MURS-ET-GELIGNIEUX, NATTAGES, NEYRON, NIEVROZ, PARVES, PEYRIEU, POUGNY, SAULT-BRENAZ, SERRIERES-DE-BRIORD, SEYSSEL, ST-BENOIT, ST-MAURICE-DE-BEYNOST, ST-MAURICE-DE-GOURDANS, ST-SORLIN EN BUGEY, ST-VULBAS, SURJOUX, THIL, VILLEBOIS, VIRIGNIN
- pour le département du Rhône : CALUIRE-ET-CUIRE, DECINES-CHARPIEU, JONAGE, JONS, LYON (mairie du 6ème), MEYZIEU, RILLIEUX-LA-PAPE, VAULX-EN-VELIN, VILLEURBANNE
- pour le département de la Savoie : CHAMPAGNEUX, CHANAZ, JONGIEUX, LA BALME, LUCEY, MOTZ, RUFFIEUX, SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, ST-GENIX-SUR-GUIERS, VIONS, YENNE
- pour le département de la Haute-Savoie : BASSY, CHALLONGES, CHEVRIER, CLARAFOND-ARCINE, DESINGY, ELOISE, FRANCLENS, SEYSSEL, ST-GERMAIN S/RHONE, USINENS, VULBENS
- pour le département de l'Isère : ANTHON, AOSTE, BOUVESSE-QUIRIEU, BRANGUES, CHAVANOZ, CREYS-MEPIEU, HIERES-SUR-AMBY, LA BALME-LES-GROTTES, LE BOUCHAGE, LES AVENIERES, MONTALIEU-VERCIEU, PORCIEU-AMBLAGNIEU, ST-ROMAIN-DE-JALIONAS, ST-VICTOR-DE-MORESTEL, VERNAS, VERTRIEU, VILLETTE-D'ANTHON

Les dossiers concernant les mesures d'accompagnement par les barrages français des opérations de gestion des sédiments du barrage de Verbois sur le Rhône comportent chacun une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

Les registres d'enquête, destinés à recevoir les observations des parties intéressées, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, seront ouverts par le président de la commission d'enquête et resteront déposés dans chacune des mairies susmentionnées.

Cet avis ainsi que les résumés non techniques des études d'impact seront publiés sur le site internet des préfectures de l'Ain, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère.

La commission d'enquête, désignée conjointement par les tribunaux administratifs de Lyon et de Grenoble, composée de M. Michel TIRAT, président, de Mme Anne MITAULD et M. Jacques BEAUCHAMP membres titulaires et de M. Guy DE VALLEE et Mme Karine ROUCHON, membres suppléants, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- le 13 octobre 2015 à JONAGE (69) de 9 h 30 à 12 h 30
- le 14 octobre 2015 à SEYSSEL (74) de 14 h 30 à 17 h 30
- le 16 octobre 2015 à BELLEY (01) de 13 h 30 à 16 h 30
- le 19 octobre 2015 à VAULX EN VELIN (69) de 10 h 00 à 13 h 00
- le 21 octobre 2015 à MONTALIEU-VERCIEU (38) de 14 h 00 à 17 h 00
- le 24 octobre 2015 à RUFFIEUX (73) de 9 h 00 à 12 h 00
- le 27 octobre 2015 à ST MAURICE DE GOURDANS (01) de 14 h 00 à 17 h 00
- le 31 octobre 2015 aux AVENIERES (38) de 9 h 00 à 12 h 00
- le 2 novembre 2015 à THIL (01) de 9 h 00 à 12 h 00
- le 4 novembre 2015 à YENNE (73) de 9 h 00 à 12 h 00
- le 5 novembre 2015 à BELLEGARDE SUR VALSERINE (01) de 14 h 00 à 17 h 00
- le 10 novembre 2015 à CHAVANOZ (38) de 14 h 00 à 17 h 00
- le 12 novembre 2015 à RILLIEUX LA PAPE (69) de 9 h 00 à 12 h 00
- le 13 novembre 2015 à LAGNIEU (01) de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête à la mairie de BELLEY, désignée siège de l'enquête, où elles seront dès réception annexées au registre d'enquête ou être transmises par voie électronique à la préfecture de l'Ain (pref-environnement@ain.gouv.fr).

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec la DREAL Rhône-Alpes – Service REMIPP – Unité MAH, 6, place Jules Ferry, 69453 LYON Cedex 06.

Après l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance dans les préfectures de l'Ain, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère ou dans les mairies susmentionnées, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur les sites internet des préfectures de l'Ain, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère, pendant un an.

Cette enquête publique sera suivie d'une décision des préfets de l'Ain, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère par un arrêté interpréfectoral concernant les demandes d'autorisation de la Compagnie Nationale du Rhône et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny et d'une décision des autorités Suisses concernant les opérations de gestion des sédiments du barrage de Verbois (Suisse) sur le Rhône par les Services Industriels de Genève